



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

Service Prévention des Risques

Besançon, le 17 août 2026

Courriel : sis.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

N/réf.: 2026 / SPR / DRC/ FD/ SR/ n°477

OBJET :

Bilan de la consultation des maires et des présidents d'EPCI, à l'information des propriétaires et de la participation du public réalisée dans le cadre du classement de Secteurs d'Information sur les Sols

RAPPORT DE L'INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Contexte

L'article L. 125-6 du code de l'environnement, introduit par la loi ALUR du 24 mars 2014, prévoit que :

« L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols [SIS] qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. »

En application des articles R. 125-44 et R. 125-47 du code de l'environnement, de l'arrêté N°58-2026-04-14-00004 du 14 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur François VILLEREZ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté, et de la décision 58-2026-05-05-00001 du 5 mai 2026 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions sous autorité de la préfète de département de la Nièvre (dont Madame Carole MORTAS, cheffe du département risques chroniques), la consultation des collectivités, l'information des propriétaires et la participation du public s'est déroulée sur une période de 2 mois, du 18 mai au 18 juillet 2026 et a concerné les 20 projets de SIS listés à l'article internet suivant :

Consultation sur la révision de la liste des secteurs d'information sur les sols – Nièvre disponible sur le portail internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté:

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-r3107.html>

Le présent rapport dresse le bilan de ces démarches.

2. Consultation des maires et présidents d'EPCI compétents en matière d'urbanisme

En application des articles R. 125-44 et R. 125-47 du Code de l'Environnement, la DREAL a transmis des courriels de consultation ainsi que 10 courriers postaux (en l'absence d'accusé de réception) aux 17 communes et 9 EPCI suivants :

1. Château-Chinon
2. Châtillon-en-Bazois
3. Châtin
4. Clamecy
5. Decize
6. Dommartin
7. Dun-sur-Grandry
8. La Charité-sur-Loire
9. Limon
10. Magny-Cours
11. Moussy
12. Myennes
13. Nevers
14. Saint-Éloi
15. Sermoise-sur-Loire
16. Sougy-sur-Loire
17. Varennes-Vauzelles
18. Communauté d'agglomération de Nevers
19. Communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais
20. Communauté de communes Bazois Loire Morvan
21. Communauté de communes Cœur de Loire
22. Communauté de communes Haut Nivernais-Val d'Yonne
23. Communauté de communes Les Bertranges
24. Communauté de communes Loire et Allier
25. Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs
26. Communauté de communes Sud Nivernais

Cet envoi comprenait un courrier relatif à la campagne, les dossiers de projets de création de secteur d'information sur les sols, et une note d'information réglementaire sur les secteurs d'information sur les sols.

Les retours des collectivités figurant dans le tableau ci-dessous ont été enregistrés et pris en compte.

N° SIS	Retour collectivité	Suite DREAL
SSP00122700101 ECO-PHU Myennes	Mairie de Myennes : Le 19/05/2026: la parcelle AB221 n'est plus la propriété de la société ECO-PHU mais de la SARL JM parquet, 13 rue de l'industrie à Myennes. Un hangar de stockage a été construit sur cette parcelle et le reste a été bitumé	Intégration de l'information dans la fiche SIS. Le propriétaire JM Parquet avait bien été identifié par la DREAL dans

		l'information aux propriétaires et a bien été destinataire d'un courrier d'information
SSP42643260101 Système d'Endiguement Sermoise Rive Gauche Nevers Nevers	Nevers Agglomération : Le 01/07/2026, la collectivité de NEVERS AGGLOMÉRATION a rendu un bilan des opérations de gestion de la pollution : rapport CAFSAM - Chantier 2025-133 - du 3 juin 2026 qui précise les éléments suivants : Les terres polluées ont été évacuées sur trois sites en fonction de leur pollution croissante. Au final, 7260 m3 de terres polluées ont été évacués et 7172m3 maintenus sur place. Les analyses post-travaux réalisés font apparaître des anomalies notamment sur certains niveaux en déblais dont principalement le P108 pour les polluants suivants en mg/kg MS: • Indice hydrocarbure C10-C40 > 500 = 597 • Somme des 15 HAP + Naphtalène (Volatils) > 50 = 112 • Fraction soluble > 4000 = 23900 • Sulfates sur éluat >1000 = 15500	Intégration de l'information dans la fiche SIS.
SSP4482730502 Garage Renault Liger Châtillon en Bazois	Le 13/07/2026, la mairie de Châtillon en Bazois a apporté des informations complémentaires sur les points suivants (en gras les informations nouvelles) : -le site objet du SIS, sur la parcelle AN 42 a fait l'objet en 2024 d'une mise en sécurité, le cessation d'activité a été notifiée, un diagnostic de pollution a été réalisé, le site a été vendu avec un usage futur industriel ou tertiaire. -l'ancien exploitant utilisait d'autres parcelles (AC 76, 83, 84 et ZC 45) où étaient ou sont présentes des cuves, pompes ou canalisations.	Intégration de l'information dans la fiche SIS de la parcelle AN 42 de l'information concernant les activités exercées sur les autres parcelles. Ces parcelles ne pourront toutefois pas être classées en SIS dans l'immédiat en l'absence de résultats d'analyses permettant d'identifier une pollution avérée des sols Information de l'UiD DREAL sur les autres parcelles.

3. Information des propriétaires et participation du public

En application des articles L. 120-1 et R. 125-44 du Code de l'Environnement, la DREAL a transmis des courriers simples d'information aux propriétaires.

Cet envoi aux propriétaires comprenait un courrier relatif à la campagne, les dossiers de projets de création de secteur d'information sur les sols et une note d'information réglementaire sur les secteurs d'information sur les sols.

La DREAL a également publié sur internet les informations relatives à la participation du public pendant la période de 2 mois, du 18 mai au 18 juillet 2026.

Les retours des propriétaires et du public figurant dans le tableau ci-dessous ont été enregistrés et traités.

N° SIS	Retour	Suite DREAL
SSP4463220101 PERREAU ROGER La Charité sur Loire	Mme Fouchère Le 27/05 ; Elle indique que la SCI Karen, dont M. Fouchère Patrick est gérant, a vendu l'immeuble sis 42 Quai Foch, 58400 La Charité sur Loire, en 2025, à M. Nicolas PUECH et Mme Claire TABBAGH. Elle rappelle que toutes les analyses de sol et d'air avaient été effectuées avant la vente, conformément à la demande faite à M. Perreau, dernier exploitant de la station-service, par la Préfecture et de la DREAL. Tous les rapports et conclusions avaient été fournis, au moment de la cession, aux nouveaux propriétaires, au notaire et à la mairie de La Charité sur Loire.	Le 01/06/2026 : transmission d'un courrier aux nouveaux propriétaires pour les informer de la consultation La DREAL avait bien eu connaissance des analyses, rapports et conclusions évoqués, dont les conclusions étaient bien intégrées dans la fiche SIS avant consultation.

4. Conclusions et propositions de l'Inspection des installations classées

L'ensemble des démarches de consultation des maires et des présidents d'EPCI, d'information des propriétaires et de participation du public ont été réalisées conformément aux articles R. 125-44 et R. 125-47 du Code de l'Environnement, relatifs aux dispositions à respecter dans le cadre du classement en Secteurs d'Information sur les Sols.

Au regard des retours des parties prenantes, l'inspection propose à Monsieur le Préfet de :

→ classer 3 projets de Secteurs d'Information sur les Sols selon les fiches modifiées suite à consultation et figurant en annexe 3 du dossier préfectoral :

- SSP00122700101 ECO-PHU à Myennes
- SSP42643260101 Digue de Nevers à Sermoise sur Loire
- SSP4482730502 Garage Renault Liger à Châtillon en Bazois

→ classer les 17 autres Secteurs d'Information sur les Sols selon les fiches initiales telles que figurant à l'annexe 4 du dossier préfectoral.

→ publier le présent bilan des consultations sur le site internet de la Préfecture au plus tard à la date de publication de la présente décision et pendant une durée minimale de trois mois, conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

<i>Rédacteur</i>	<i>Vérificateur et approbateur</i>
François DONNY Inspecteur de l'environnement, Chef de mission inspection Service Prévention des Risques	Carole MORTAS Cheffe du département risques chroniques, Service Prévention des Risques